

DEMANDE DE CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION
(Installations assainissement non collectif en construction)
Prestation payante

Seuls les formulaires remplis entièrement seront pris en compte par nos services

Contact : Service Environnement – Gestion Domaine Public Mobilité au **03.25.07.31.38**

Document à ADRESSER :

Par courrier à :

Grand Saint-Dizier Der & Vallées
Service DGASTP – Service Environnement – Gestion Domaine Public Mobilité
Cité Administrative – 12 rue de la Commune de Paris – 52115 SAINT-DIZIER

Par courriel à : assainissement@agglo-saintdizier.fr

Il est à noter que le temps entre la demande de contrôle et la possibilité de contrôle sur place est de minimum 3 jours.

Date de la présente demande :

Effectuer le contrôle de « bonne exécution », avant tout remblaiement des installations.

INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIETAIRE(S) :

Dans le cas d'une succession, merci d'inscrire le nom et prénom d'un des héritiers

Nom (Obligatoire) :

Prénom (Obligatoire) :

Adresse (si différente de celle du contrôle) :

.....

PERSONNE A CONTACTER, PRESENTE LORS DU CONTROLE

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Courriel :

INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT DU CONTRÔLE ASSAINISSEMENT :

L'ensemble des informations demandées doivent être renseignées afin que la demande soit prise en compte

Nom du payeur (obligatoire) :

Prénom du payeur (obligatoire) :

Adresse du payeur (si différente de celle du contrôle) :

.....

Commune :

Numéro de téléphone :

Courriel (pour l'envoi du rapport) :

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE

L'ensemble des éléments constitutifs de la filière d'assainissement non collectif doivent être accessibles et identifiables, ainsi le contrôle ne pourra être valide que si aucun remblai n'a été effectué par le demandeur. Tous les documents relatifs à la filière devront être disponible et identique à ceux validés dans le cadre du contrôle de conception.

A, le

Signature du demandeur du contrôle